



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Direction des Relations avec
les Collectivités Territoriales et du Cadre de Vie

Bureau de l'Environnement

Avis de la Commission Départementale de la nature, des Paysages et des Sites

15 avril 2016

Sous la présidence de M. Maurice BARATE, secrétaire général de la préfecture, s'est tenue le 15 avril 2016 une réunion de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites dans sa formation spécialisée dite « des sites et paysages ».

Participaient :

Formation dite « des sites et paysages »

- M. Philippe DI BERNARDO - DEAL
- M. Philippe CROZET - DEAL
- M. Raymond FONTAINE – DAAF + un pouvoir de la DAC OI
- M. Mathieu SOUQUET - Biotope
- M. Jean Lionel VIGNA – SREPEN-Réunion Nature Environnement
- M. Rodolphe COUSIN - urbaniste
- M. Michel REYNAUD - paysagiste
- Mme Béatrice MOPPERT - géographe
- M. Patrice RIVIERE - architecte

Assistaient également

- M. Johny MEZINO – conseil régional
- Mme Françoise BENEYT – DRCTCV - Préfecture
- Mme Marie-Thérèse SIMON – DRCTCV - Préfecture
- Mme Corinne NATIVEL – DRCTCV - Préfecture

Absents excusés

- Mme Sylvie PICARD – adjointe au maire de La Plaine des Palmistes
- Mme Danila BEGUE – conseillère municipale du Port
- M. Jean-Christophe ESPERANCE – adjoint au maie de La Possession
- Mme Isabelle FOCK-BASTIDE – université de La Réunion

Le quorum étant constitué, le président ouvre la séance et propose de passer à l'examen du dossier inscrit à l'ordre du jour.

Affaire n° 1

Conseil Régional de La Réunion

Déclassement d'espaces boisés classés dans le cadre de la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de Saint-Joseph avec le projet de protection contre les éboulements sur la RN2 (Rampe de Basse Vallée) - SAINT-JOSEPH

Rapporteur : DEAL – Service Aménagement durable Energie Construction - Antenne sud

Examinée en formation spécialisée dite «des sites et paysages»

L'avis de la commission est sollicité conformément à l'article L.146-6 alinéa 8 (L.121.27 nouvelle codification à compter du 1er janvier 2016) du code de l'urbanisme" au titre du déclassement d'espaces boisés classés.

Le président rappelle la question soumise au vote : *«êtes-vous favorable ou défavorable à la demande relative au déclassement d'espaces boisés classés dans le cadre de la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols de Saint-Joseph avec le projet de protection contre les éboulements sur la RN2 (Rampe de Basse Vallée) - SAINT-JOSEPH ? »*

Contre : 4
Blanc : 1
Pour : 6

L'avis émis par la commission est favorable à la majorité, assorti d'une réserve :

- *la prise en charge des mesures environnementales strictement en lien avec les travaux par le conseil régional eu égard à l'aspect remarquable du site.*

Le président,


Maurice BARATE